

1, avenue du Commandant Belmont
85180 Château d'Olonne
Tél. : 02.51.21.09.83
contact@sipophilam.fr



Lotissement
Les Taloupes

Vu pour être annexé à mon arrêté
En date du _____

08 SEP. 2020

Le Maire

AUP ARCHITECTURE
URBANISME
PATRIMOINE

SARL D'ARCHITECTURE AUP
1bis rue Franklin 4 4 0 0 0 N A N T E S
02.40.20.15.47
aup@aup-urba.com

31, rue des Sables - BP 33
85230 Beauvoir-sur-Mer
02.51.93.81.22
hugues-cesbron@wanadoo.fr

02 51 21 49 53
36 14 50 11 08
02 51 22 07 98
www.chateau-d'olonne.fr
Le Château - Z.I. Les Fleissos
CHATEAU D'OLONNE
LES SALES D'OLONNE CEDEX
02 51 22 07 98

An aerial photograph showing a residential neighborhood with numerous houses and streets. A large, irregularly shaped green field is highlighted with a red border, indicating the location of the 'Parcelle 1' mentioned in the text. The field is situated between a cluster of houses to the north and a larger open area to the south.

23/04/2020

[illegible]

PIECE

PA8b

I – PRESENTATION

La présente notice a pour objet la description des travaux de VRD nécessaires à la viabilité des 43 parcelles constructibles (dont 1 ilot social) projetées au Lotissement «Les Taloupes» situé entre le Chemin de La Vallée des Vignes à l'Ouest et le Chemin des Vergettes à l'Est sur la commune de BEAUVOIR-SUR-MER.

Sont décrit successivement ci-après les travaux de :

- 1°) Terrassements Généraux
- 2°) Disposition des réseaux
- 3°) Voirie
- 4°) Assainissement
- 5°) Alimentation en Eau Potable
- 6°) Protection Incendie
- 7°) Ligne aérienne HTA
- 8°) Electricité BT
- 9°) Réseaux TELECOM/FIBRE
- 10°) Eclairage public
- 11°) Signalisation routière
- 12°) Espaces verts
- 13°) Collecte des déchets

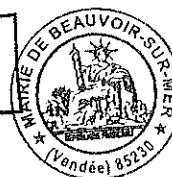
Pièces complémentaires
arrivées le 06 AOUT 2020



Vu pour être annexé à mon arrêté
En date du

08 SEP. 2020

Le Maire



II – DESCRIPTION DES TRAVAUX

1) Terrassement généraux

La terre végétale ou le sable, provenant du décapage de la voirie seront étalés dans les lots, les espaces verts et mis en épaulement des fondations de maintien. Les excédents éventuels seront évacués du chantier

La terre provenant de la mise à niveau de l'assiette de la voirie sera évacuée du lotissement.

La mise à la cote après compactage du fond de forme de la voirie respectera les cotes altimétriques chaussée finie inscrites sur le plan des travaux (PA 8a) et les coupes types chaussées (PA 8c).

Vu pour être annexé à mon arrêté
En date du

08 SEP. 2020

Lotissement «Les Taloupes»
Programme des travaux

2) Disposition des réseaux sous voirie

Tous les réseaux d'alimentation et de branchements seront exécutés en souterrain :

- Les réseaux d'assainissement Eaux Usées et Eaux Pluviales seront sous chaussées.
- Les réseaux du syndicat SYDEV : électricité, TELECOM/FIBRE, les fourreaux d'éclairage public seront posés sous chaussées, sous trottoirs et sous espaces verts.
- Le réseau du syndicat VENDEE EAU sera posé sous chaussées et sous trottoirs.
- Les tranchées entre les réseaux SYDEV et VENDEE EAU sont prévues séparées (à confirmer suivant les études des syndicats)
- L'enfouissement de la ligne aérienne HTA existante au-dessus du lotissement sera réalisé sous chaussée suivant l'étude de tracé réalisée par ENEDIS

3) Voirie

Préalablement à la construction de la voirie seront exécutées toutes tranchées nécessaires à la pose des canalisations permettant l'assainissement Eaux Usées et Eaux Pluviales.

La voirie à créer sera raccordée uniformément aux voiries existantes.

De la résine granitée ou de l'enrobé coloré brun sera mise en œuvre dans les carrefours

Des essais de portance seront réalisés tous les 500m² environ, sur la couche de forme (couche sous les enrobés) avec pour objectif une PF2 (50MPa) à minima, par essais à la plaque (EV1/EV2<2). Un plan de localisation des essais sera à fournir.

Caractéristiques de la voie à construire

Pièces complémentaires
06 AOUT 2020
arrivées le

Chaussées, parkings et carrefours dans le lotissement.

- Couche de fondation en GNT A 0/80 d'épaisseur 40 cm après compactage.
 - Couche de base en GNT B 0/31,5 d'épaisseur 15 cm après compactage.
 - Essais de portance (objectif PF2 50MPa)
 - Couche de roulement: tapis d'enrobé à chaud noir de granulométrie 0/10 à raison de 120 kg/m² (épaisseur 6cm) précédé d'une couche d'imprégnation monocouche.
 - Couche d'enrobé à chaud Brun de granulométrie 0/10 à raison de 120 kg/m² (épaisseur 6cm) précédé d'une couche d'imprégnation monocouche, dans tous les carrefours situés dans le lotissement ou résine granitée sur enrobé noir.
- Si les travaux sont réalisés en 2 phases, une couche de fermeture (mono couche) devra être réalisée avant les travaux de finition et entretenue jusqu'au travaux de finition.

Pièces complémentaires

arrivées le .. 06 AOUT 2020



Lotissement «Les Taloupes»

Programme des travaux

Vu pour être annexé à mon arrêté

En date du

08 SEP 2020

Le Maire



Accès imposés des lots 1 à 6 et 24 à 26

- Les aménagements devant ces lots seront soit :

En globalité avec une finition bicouche et une structure suivant descriptif ci-dessous

Structure :

- Couche de fondation en GNT A 0/80 d'épaisseur 40 cm après compactage.
- Couche de base en GNT B 0/31,5 d'épaisseur 15 cm après compactage.
- Couche de finition en bi couche 6/10 /2/4 à réaliser soit en 1^{ère} phase si les travaux sont en 1 seule phase ou en 2^{ème} phase si les travaux sont réalisés en 2 phases

Trottoirs

- Couche de fondation en GNT A 0/80 d'épaisseur 40 cm après compactage.
- Couche de base en GNT B 0/31,5 d'épaisseur 15 cm après compactage.
- Couche de finition: tapis d'enrobé à chaud noir de granulométrie 0/10 à raison de 120 kg/m² (épaisseur 5cm) précédé d'une couche d'imprégnation monocouche.

Bordures

Pose sur lit de béton de bordures préfabriquées en béton type AC1 ou coulées en place, en délimitation de la voirie et des trottoirs. (bordures plongeantes sur le dernier ml en raccordement avec d'autres bordures)

Pose sur lit de béton de bordures préfabriquées en béton, type CC1, en prolongement des bordures AC1 jusqu'au raccordement sur les voiries existantes.

Pose sur lit de béton de bordures préfabriquées en béton, type A2 (vue 6cm), en délimitation de l'espaces vert Rue Aigue Marine.

Pose sur lit de béton de bordures préfabriquées en béton, type P1 (vue 4cm), en délimitation des espaces verts.

Pose sur lit de béton de bordures préfabriquées en béton, type T2 (vue 2cm), en délimitation des parkings, de la voirie et des accès aux lots 1 à 6 (vue 2cm).

Pose sur lit de béton de bordures préfabriquées en béton, type CS1, dans les accès de lots, en limite de propriété, entièrement sur la partie privative des lots.

En phase de finition, pour les lots dont les murs de clôtures en limite de voirie ou de trottoirs, ne seraient pas réalisés, les fondations de maintien de voirie et des trottoirs, d'une largeur de 20cm seront construites sur lit de béton, en limite de propriété, entièrement sur la partie privative des lots. Les semelles seront soit en béton armé soit en béton fibré d'une largeur de 0.50m mini et d'une épaisseur de 0.20m mini

Vu pour être annexé à mon arrêté
En date du

08 SEP. 2020

Le Maire



Lotissement «Les Taloupes»
Programme des travaux

4) Assainissement

A – Eaux Usées :

Les réseaux de collecte situés dans le lotissement et sous les voiries existantes seront en PVC CR16 Ø200 en sections courantes (et Ø160 en têtes de réseaux). Ils seront posés sous chaussées

Les regards de visites seront en Polypropylène (PP) Ø1000 avec tampon fonte estampillé « EU », NF, Classe 400 sous chaussée et Classe 250 sous espaces verts. Les cunettes seront préfabriquées.

Tous les lots seront raccordés aux collecteurs par des antennes de branchement en PVC CR16 Ø125. Une prolongation jusqu'à 1 mètre à l'intérieur des lots sera posée. Les raccordements des branchements seront réalisés soit directement dans les regards de visite, soit sur les collecteurs à l'aide de culottes PVC préfabriquées.

Chaque branchement sera pourvu d'un tabouret de visite posé en limite de lot en domaine public (soit sur chaussée, sur trottoir ou dans les espaces verts). Les cunettes en Polyéthylène seront à passage directe, à fond lesté et joint click. Les cheminées seront en PVC CR8 Ø 250. Les tampons seront en fonte CL250, articulé, avec joint et mention « EU ». Les pièces de raccord seront de classe équivalente aux réseaux

Le lot A destiné à un bailleur social, aura un tabouret de branchement Ø400 et un branchement en PVC CR16 Ø160.

Le réseau gravitaire posé dans le lotissement se raccordera dans le regard existant situé Chemin de La Vallée des Vignes (face à la parcelle cadastrée AX 140)

Le réseau gravitaire posé sous le Chemin des Vergettes se raccordera dans le regard existant situé Chemin des Vergettes (face au lot 4).

Un dossier de récolement, à savoir, plan de récolement, test d'étanchéité selon la NORME EN1610, passage caméra couleur, contrôle de la verticalité des regards de visites des branchements, sera établi aussitôt le réseau mis en place.

Un second rapport caméra couleur sera fourni avant travaux de finitions à la réception du lotissement.

Un second contrôle de verticalité des regards de visites des branchements sera effectué avant les finitions de chaussée, ainsi qu'un second test d'étanchéité.

Pièces complémentaires

arrivées le 06 AOUT 2020



Vu pour être annexé à mon arrêté
En date du

08 SEP. 2020

Le Maire



Pièces complémentaires Lotissement «Les Taloupes»
arrivées le 06 AOUT 2020 Programme des travaux

.....

B – Eaux Pluviales

Un dossier Loi sur l'eau établi par le cabinet OCE de Challans a été réalisé.

Tous les ouvrages Eaux Pluviales du lotissement seront conformes à ce dossier Loi sur l'eau.

Les Eaux Pluviales de la voirie seront collectées par des grilles de profil type AVT, ou de dimension 75x40 ou 50x50 suivant le profil de la bordure.

Les regards des avaloirs seront soit en PVC CR8 Ø400 minimum ou en béton. Les grilles ne seront pas PMR et seront équipées d'un système antivol. Elles seront raccordées au réseau par des tuyaux en PVC CR8 Ø200.

Les eaux de ruissellement et de gouttières des lots seront collectées au réseau principal par des antennes de branchement en tuyau PVC CR8 Ø160 avec regard de visite individuel (tabouret) situé en limite de lot en domaine public (soit sur chaussée, sur trottoir ou dans les espaces verts). Ces regards seront en Polyéthylène de diamètre 315, équipés de tampons fonte articulés avec joint et estampillés « EP », cunette à passage direct et font lester. Une prolongation de 1 ml à l'intérieur des lots sera réalisée en PVC CR8 Ø160 sauf pour les lots 2, 3, 4, 5, 6, 24, 25 et 26 qui n'auront pas de regard de branchement et qui seront piquet directement dans des regards situés à proximité des branchements. Les lots 30 et 31 auront leur rejet directement dans le bassin

Le lot A aura 2 branchements en PVC CR8 Ø315 avec 2 regards Ø600 et rejets directs dans le bassin

Les réseaux de collecte seront réalisés en PVC CR8. Les diamètres seront conformes à ceux inscrits sur le plan des travaux (PA8a).

Les regards de visite Ø1000 seront en béton préfabriqué avec cunette préfabriquée et tampon fonte, articulé, estampillé « EP ». Les fontes seront de Classe 400 sous chaussée et de Classe 250 sous espaces verts.

Un bassin paysagé à fond plat sera créé dans l'espace vert situé entre le font du lot A et le Chemin de La Vallée des Vignes. Son volume utile sera de 550m³ env (calculé pour une occurrence décennale). Ces berges auront des pentes de 3/1 et son niveau d'eau maxi sera de 1.10m. Des masques avec enrochements scellés seront réalisés devant chaque buse

Le rejet du bassin sera régulé par un ouvrage de régulation et se déversera dans le fossé existant Chemin de La Vallée des Vignes (voir dossier OCE).

Le fossé existant Chemin de La Vallée des Vignes sera busé devant les lots 24 à 26 par des tuyaux en PVC CR8 Ø315. Des regards à grilles 50x50 situées entre chaque accès imposé capteront les eaux de ruissellement de cette voirie. Entre les accès imposés l'aménagement sera réglé en forme de cunette.

A l'aval du bassin, le fossé existant Chemin de La Vallée des Vignes sera également busé sur 90ml env par des tuyaux en PVC CR8 Ø315. Des regards à grilles

08 SEP. 2020

50x50 capteront les eaux de ruissellement de cette voirie. Une cunette enherbée, de 30 cm de profondeur, environ sera créée au-dessus du drain. A la sortie du réseau, le fossé existant sera approfondi sur 15ml env pour récupérer son profil existant

Le fossé existant Chemin des Vergettes sera busé devant les lots 1 à 6 par des tuyaux en PVC CR8 Ø315. Des regards avec grilles situées entre chaque accès imposé capteront les eaux de ruissellement de cette voirie. Le long du lot 42, le fossé existant sera comblé. Une grille 50x50 sera posée et dirigée dans le réseau EP du lotissement. Les eaux du fossé s'écouleront naturellement vers le marais.

Un dossier de récolement, à savoir, plan de récolement, passage caméra couleur, contrôle de la verticalité des tabourets de visite, sera établi aussitôt le réseau mis en place.

Un second rapport caméra couleur sera fourni avant travaux de finitions à la réception du lotissement.

5) Alimentation en Eau Potable

L'alimentation en eau potable du lotissement sera exécutée selon l'étude effectuée par le Syndicat d'eau, après avis des services techniques municipaux. Le lotisseur prendra en charge les branchements pour chaque lot, y compris les regards de comptage.

Le réseau sera raccordé soit sur le réseau existant en PVC Ø90, situé Chemin de La Vallée des Vignes ou soit sur le réseau existant en PVC Ø90, situé Chemin des Vergettes. Il desservira tous les lots donnant dans le lotissement.

Un bouclage pourra être réalisé entre ces 2 réseaux PVC Ø90 existants, suivant l'étude du syndicat d'eau.

Les lots 24 et 25 seront raccordés directement sur le réseau existant Chemin de La Vallée des Vignes. Le citerneau du lot 24 sera sous l'accès circulaire et devra être un citerneau renforcé (12.5T)

Les lots 2 à 6 seront raccordés directement sur le réseau existant Chemin des Vergettes

Un test de pression et une analyse bactériologique seront réalisés sur le réseau d'adduction eau potable posé, dès réception des travaux.

6) Protection Incendie

La protection incendie du lotissement sera assurée par les 3 poteaux existants autour du lotissement:

Le poteau incendie existant Chemin de La Vallée des Vignes au niveau de la parcelle cadastrée AX n°137 (en face du n°32 Chemin de La Vallée des Vignes).

Le poteau incendie existant Chemin des Vergettes situé devant la parcelle cadastrée AV n°24 (n°5 Chemin des Vergettes).

Le poteau incendie existant Rue Aigue Marine situé devant la parcelle cadastrée

Pièces complémentaires

arrivées le 6 AOUT 2020.....



Lotissement «Les Taloupes»
Programme des travaux

AX n°170 (n°10 Rue Aigue Marine).

Vu pour être annexé à mon arrêté
En date du

7) Ligne aérienne HTA

08 SEP. 2020

La ligne aérienne HTA existante surplombant le lotissement sera déposée par ENEDIS dans le cadre de son projet d'effacement.



8) Electricité BT

L'alimentation en énergie électrique sera réalisée selon le projet et sous la surveillance des services du SYDEV. Certains lots devront supporter une servitude pour pose du coffret grand volume ou fausse coupure.

L'exécution des travaux est prévue en souterrain.

Les branchements individuels seront réalisés sur des coffrets de façade posés sur socle en limite de voirie, entièrement sur la parcelle. Les travaux précités seront à la charge du lotisseur.

La liaison entre le disjoncteur et le coffret sera à la charge de l'acquéreur.

9) Réseaux TELECOM/FIBRE

Le lotisseur prendra en charge la construction en souterrain du Génie Civil TELECOM/FIBRE. Celui-ci sera conforme aux prescriptions imposées par le concessionnaire et respectera l'étude d'ORANGE ou de SOLUTEL.

Le réseau se raccordera soit sur le réseau aérien existant Chemin de La Vallée des Vignes soit sur le réseau aérien existant sur le Chemin des Vergettes

La distribution sera assurée par des fourreaux aiguillés, des chambres de tirage et des regards de branchement 40x40 (intérieur). Un regard sera installé sur chaque lot, à proximité du coffret électrique. Le lot A recevra une chambre L2T. Ces travaux seront exécutés par le lotisseur.

Le lotisseur prendra à sa charge le câblage de la FIBRE OPTIQUE, dans l'emprise du lotissement jusqu'à la première chambre TELECOM située à l'entrée du lotissement.

10) Eclairage public

Une convention de transfert sera demandée à la commune.

Le réseau d'éclairage sera assuré par un circuit basse-tension alimenté soit par un coffret de comptage comprenant le compteur et une armoire de commande comprenant une cellule et une horloge astronomique ou soit il se raccordera sur le réseau existant Chemin de La Vallée des Vignes ou sur le réseau existant Chemin des Vergettes.

Ce réseau assurera l'alimentation des candélabres à LED dont le type et les caractéristiques seront définies avec la commune.

Des « épingles » de protection en acier galvanisé seront mise en place par

Vu pour être annexé à mon arrêté
En date du

08 SEP. 2020



Lotissement «Les Taloupes»
Programme des travaux

l'entreprise qui fournira les candélabres devant les candélabres situés sur la chaussée. Le RAL sera défini par la commune

11) Signalisation routière

Deux panneaux de signalisation routière type AB4 « STOP » rétroréfléchissant classe 2, taille petite seront mis en place aux sorties du lotissement coté Chemin de La Vallée des Vignes et coté Chemin des Vergettes (selon aménagement du carrefour défini en accord avec la collectivité) avec marquage au sol à la peinture blanche en résine.

Des plaques de dénomination de voirie seront mises en place dans le lotissement. Le type et les emplacements seront indiqués par l'autorité compétente.

Tous les marquages au sol seront réalisés à l'aide de peinture blanche en résine. (STOP, marquage des parkings)

Une résine granitée sera mise en œuvre sur les enrobés dans tous les carrefours situés dans le lotissement.

L'ensemble de la signalisation de l'aménagement de l'entrée du lotissement coté Chemin de Vergettes sera adaptée en fonction de l'aménagement du carrefour en accord avec la collectivité.

12) Espaces verts

Des arbres à tige seront plantés dans les massifs d'espaces verts et protégés par des tuteurs bipodes avec sangles. Les essences seront définies avec la commune.

Les espaces verts ainsi que les fonds et flancs du bassin seront végétalisés avec la terre végétale issue du décapage de la voirie et engazonnés avec un mélange adapté.

13) Collecte des déchets

La collecte des ordures ménagères sera réalisée au-porte à porte pour tous les lots sauf les lots 18, 19, 23 et 29 (si l'accès de ce lot est réalisé dans l'impasse).

Pour ces lots, les acquéreurs déposeront leurs ordures ménagères à la sortie de leur impasse, dans une zone située le long du lot 29.

La voirie entre le lotissement et la Rue Aigue Marine sera réalisée afin de ne pas enclaver cette partie du lotissement